



**LE MINISTRE VEUT DICTER NOS ACTIONS
NON AU CHANTAGE, NON A LA REPRESSION !
RETRAIT DE LA PLAINTE !
SOLIDARITE AVEC NOS COLLEGUES CONVOQUES !**

Les vendredi 26 septembre et mardi 30 septembre 2014, les organisations syndicales CGT-SUD-FSU-FO, opposées au « Ministère fort », ont rencontré, M. Joël Blondel, directeur des ressources humaines du ministère, pour exiger la levée de la plainte déposée à l'encontre de plusieurs collègues dans le cadre d'une action revendicative conduite le 8 octobre 2013 à Marcy-l'Etoile à l'institut national du travail (INTEFP).

4 collègues sont convoqués début octobre au commissariat de Villeurbanne. Cette plainte menace individuellement et arbitrairement nos collègues, susceptibles de condamnation pénale et de sanctions disciplinaires, pour le simple fait d'avoir participé à cette action.

Cette plainte ridicule et arbitraire est une provocation. Elle intervient dans un contexte où les collègues sont exaspérés par les conditions dans lesquelles se passent la mise en place du Ministère fort dans les services, en particulier à l'inspection du travail, et en subissent de plein fouet les conséquences désastreuses en termes de conditions de travail.

Nos organisations syndicales ont, ensemble, revendiqué le retrait immédiat de la plainte en préalable à toute autre discussion sur la restauration d'un dialogue social serein au sein du ministère du même nom.

En retour, l'administration exige la fin des actions revendicatives, que M. Blondel, le DRH, estime « illégales » :

- la désaffection ou le boycott des réunions de service,
- les perturbations par envahissement des séminaires,
- les refus des intérim.

L'administration réclame non seulement que nos syndicats prennent une position publique appelant à l'arrêt de ces actions, mais souhaite aussi pouvoir constater dans les faits que tout sera rentré dans l'ordre et que chaque agent prenne son rang dans la bonne mise en place de la réforme.

En parallèle, elle exige la présence de nos organisations syndicales aux réunions de discussion sur la mise en œuvre de la réforme de l'inspection du travail et le PTE (nommées « agenda social » par le ministère).

Sur ce point, nos syndicats ont indiqué au ministre, dès le vendredi 26 septembre, être favorables à la reprise du dialogue social et qu'elles n'étaient pas opposées à participer à des réunions autour de l'agenda social. En vain, l'avancée n'était pas suffisante.

L'administration assume la désignation de 4 coupables aléatoires, dont les auditions de police sont déjà programmées, aux seules fins d'obtenir la soumission des agents et de leurs représentants à la réforme. Elle assume aussi la rupture des discussions en ne lâchant sur aucune de nos revendications notamment en priorité le retrait de la plainte. Elle entend dicter aux agents et aux syndicats leurs modes d'expression et d'action contre ses réformes destructrices.

Ces conditions sont inacceptables, et le ministre signifie clairement qu'il ne souhaite pas s'engager dans une démarche de dialogue. Face à de telles pressions et de telles exigences, les représentants syndicaux n'ont pas pu poursuivre la discussion. Nos syndicats dénoncent le chantage de l'administration et l'instrumentalisation de la plainte. On ne joue pas avec l'avenir de nos collègues !

Partout, l'administration durcit le ton, et brandit la menace de prendre des sanctions à l'encontre les agents récalcitrants pour les mettre au pas. Elle est consciente que ses réformes ne prendront concrètement racine qu'avec la soumission des agents. Or, l'expression collective des agents doit pouvoir se faire dans tous les services sans céder aux censures et aux menaces.

Nos organisations syndicales soutiendront toutes les initiatives en ce sens. Elles invitent les agents à manifester leur solidarité avec nos collègues, notamment en signant massivement la pétition nationale, et engagent une campagne publique contre la répression au ministère du travail.

Le 2 octobre 2014